

## Aides aux accédants et propriétaires

### Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale

#### Bénéficiaires

- Salariés des entreprises du secteur privé non agricole :
  - en mobilité professionnelle,
  - ou
  - en situation de perte d'emploi consécutive à un plan social.

#### Modalités

- Prêt.

#### Montant

- 70 % de la valeur vénale du logement précédent, dans la limite de six fois le montant maximal des prêts « ACCESSION » :
  - en zone I : 105.600 €,
  - en zone II et DOM : 86.400 €,
  - en zone III : 67.200 €.

#### Taux effectif global annuel

- Consulter le CIL/CCI.

#### Durée

- 1 an renouvelable 1 fois.

#### Conditions

- Acquisition ou construction d'une nouvelle résidence principale.
- Engagement du bénéficiaire de vendre le logement précédent dont l'occupation, pour les salariés en mobilité professionnelle, est incompatible avec le nouveau lieu de travail.





# LES SERVICES DU GROUPE CILIOPÉE

POUR FACILITER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL DES SALARIÉS, **CILIOPÉE 1% LOGEMENT** (COLLECTEUR DU 1% LOGEMENT) ET LE GROUPE **CILIOPÉE** PROPOSENT UNE GAMME DE PRODUITS ÉTENDUE ET UNE OFFRE COMPLÈTE DE SERVICES.

## LES PRINCIPAUX PRODUITS

- AIDES LOCA-PASS® : avance de la caution, garantie de paiement du loyer
- PRET PASS-TRAVAUX® : prêt à 1,5% pour travaux d'amélioration
- AIDE MOBILI-PASS® : subvention pour frais liés au changement de domicile pour raisons professionnelles
- AIDE MOBILI-JEUNES® : subvention pour l'accès des jeunes à un logement meublé
- Prêt accession à la propriété : prêt à 1,5%
- Prêt aux bailleurs pour investissements locatifs : dispositifs de Robien, Besson, autres...
- Prêt relais pour acquisition d'une nouvelle résidence principale dans le cadre d'une mobilité professionnelle, d'une perte d'emploi suite à un plan social
- PASS-FONCIER® : votre projet d'accession en deux temps, votre maison aujourd'hui... le terrain demain
- PASS-GRL® : dispositif d'assurance élargi, sécurisant les rapports bailleurs-locataires

## LES PRINCIPAUX SERVICES

- Aide aux salariés en mobilité : CIL-PASS mobilité®, prêt relais, accompagnement des salariés, aide à la recherche d'un logement, assistance administrative...
- Aide aux salariés en difficulté : CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, prêt pour refinancement d'anciens prêts immobiliers plus onéreux
- Offre locative pour étudiants, jeunes travailleurs et jeunes en formation : un parc locatif à Talence (33), Agen ou le Passage (47),
- Offre locative aux salariés : réservations locatives aux salariés des entreprises cotisantes
- Services gratuits : accès à des financements immobiliers, aide au montage financier, avis techniques et juridiques, conseils personnalisés.



La plupart des produits et services présentés concernent les salariés des entreprises du secteur privé assujetties au 1% logement et sont soumis à conditions.

Renseignez vous auprès de **CILIOPÉE 1% LOGEMENT**

**N° Vert 0800 19 00 72**

Appel gratuit d'un poste fixe

AIDES LOCA-PASS®, PRET PASS-TRAVAUX®, AIDE MOBILI-PASS®, CIL-PASS mobilité®, CIL-PASS assistance®, PRET SECURI-PASS®, PASS-FONCIER®, PASS-GRL® sont des marques déposées pour le compte du 1% logement.

